



Echelle 1:250



Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

page 1/1

Impression du: mercredi 15 novembre 2023 16:38

**Rapport du Conseil communal au Conseil général
à l'appui d'une demande de crédit relative
au changement des monoblocs de ventilation au Centre sportif**

Introduction

Le centre sportif a été construit en 1970. Il a été agrandi en 1991 avec le rajout des vestiaires du rez-de-chaussée. Il a ensuite subi une cure de jouvence en 2010, en particulier le bassin de natation et l'enveloppe extérieure du bâtiment suite à une analyse énergétique réalisée pendant l'hiver 2008-2009. En 2017, une demande de crédit vous avait été faite pour divers travaux, notamment l'isolation des vestiaires.

Les installations techniques, quant à elles, sont entretenues régulièrement par des entreprises externes, mais elles sont vieillissantes. La ventilation notamment connaît souvent des pannes et des dysfonctionnements. L'entreprise en charge de l'entretien nous a informé en 2021 ne plus pouvoir nous garantir le bon fonctionnement de l'installation en raison de sa vétusté. C'est pourquoi, en 2022 un diagnostic général a été demandé à un bureau spécialisé, afin d'avoir une vue d'ensemble de l'état des installations techniques du centre sportif. Ce diagnostic devait également permettre d'identifier les éléments qui ne correspondent plus aux normes et directives actuelles de sécurité et d'exploitation. Il nous a fourni un calendrier des travaux recommandés à court, moyen et long terme, afin de guider les réflexions sur les investissements à prévoir.



Photo 1 : Vue de la superstructure enveloppant les deux monoblocs de ventilation

Concernant les installations de ventilation, le diagnostic est le suivant :
Les deux monoblocs (pour la piscine et la salle de gym) datent de l'année 2000.
L'état général de la ventilation sur la toiture (Photo 1) est vétuste et cette ventilation ne respecte plus les recommandations actuelles en renouvellement d'air.

De plus, l'étanchéité du local en toiture n'est plus garantie Les panneaux sandwichs ont éclaté et de la corrosion assez avancée apparaît sur une bonne partie de l'équipement (Photos 2 et 3). Il est à noter que selon la norme SIA 282-1, les installations de ventilation hautement sollicitées (comme la piscine) ont une durée de vie de 10 à 15 ans.

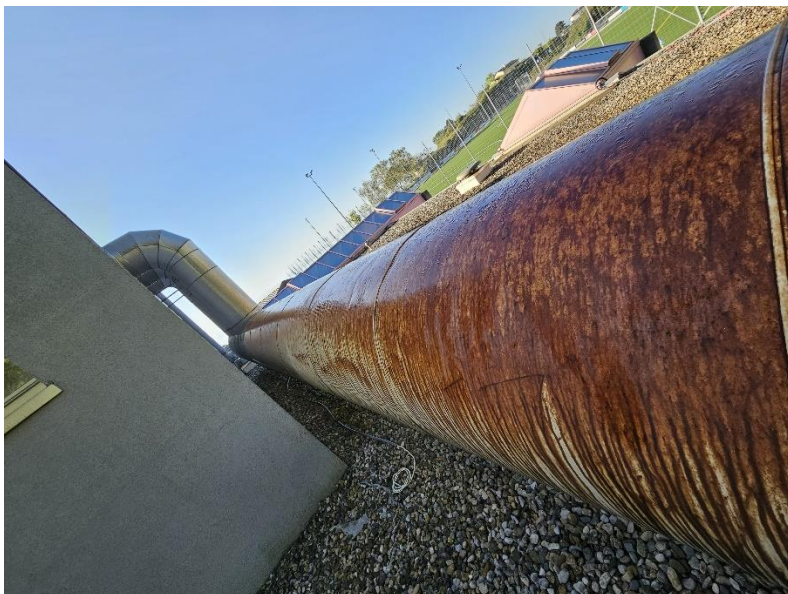


Photo 2 : Gaine corrodée de la salle de gymnastique



Photo 3 : La superstructure enveloppant les monoblocs n'est plus étanche

Vu que la piscine ne peut pas accueillir des classes et du public sans une ventilation en état de marche, le changement de la ventilation est recommandé à court terme. En effet, une panne définitive impliquerait la fermeture du bassin pendant plusieurs mois, en raison du délai de livraison très long des monoblocs (env. 20 semaines), avec en corollaire une baisse de revenus non négligeable : la piscine représente une rentrée d'argent de plus de CHF 200'000.- par an.

Projet

Le projet proposé consiste au remplacement en 1 pour 1 des installations de ventilation du Centre sportif, à savoir :

- 1 x monobloc de ventilation double flux pour la salle de gymnastique
- 1 x monobloc de ventilation double flux pour la piscine

Les réseaux de gaine de ventilation seront conservés et nettoyés. Seule l'isolation extérieure des réseaux de pulsion et repris du monobloc salle de gymnastique sera remplacée, celle-ci étant corrodée.

Les raccordement électriques et hydrauliques seront adaptés, et la structure étanche extérieure enveloppant les deux monoblocs sera remplacée également.

Il sera procédé à un contrôle de la résistance de la structure porteuse, et un éventuel renforcement est prévu dans le budget. Les monoblocs proposés en soumissions ont été étudiés pour reprendre les points de descentes de charges actuelles et ne présentent qu'un léger surpoids en regard des équipements actuels, inéluctable avec les nouvelles technologies notamment pour l'échangeur à plaque de récupération de chaleur, beaucoup plus efficient mais plus lourd.

Cet équipement moderne permettra quelques économies d'énergie : les gains sur les consommations électriques et l'appoint en chauffage sont estimés à environ 3 à 5% pour chaque monobloc.

Planning

Un appel d'offre a été lancé sur les marchés publics. Sous réserve de l'acceptation de la demande de crédit, la commande ferme des travaux aura lieu début février.

L'éventuel renforcement de la structure porteuse par la pose de lames sous le plafond du garage à matériel de la salle de gym pourra se faire pendant les vacances de Pâques.

Le changement des monoblocs lui-même est prévu pendant la fermeture estivale 2024, quand le centre n'est pas exploité, afin de limiter les désagréments et risques liés à la sécurité du chantier.

La remise de l'ouvrage se fera en principe au plus tard semaine 33.

Budget

L'investissement à consentir pour l'ensemble des travaux se décompose de manière estimative comme suit :

CFC	Description	Montant HT
Ventilation	Remplacement des monoblocs de ventilation, isolation gaines extérieurs remplacées, raccordement sur réseaux existants, nettoyages gaines	354'000.00
Chauffage	Raccordement des batteries des monoblocs, remplacement des périphériques non pérennes	15'000.00
Sanitaire	Système de traitement d'eau osmosée pour refroidissement adiabatique, raccordement monobloc, raccordement des condensats	33'000.00
Electricité	Raccordements électriques, régulation	10'000.00
Divers	Étanchéité toiture, divers et imprévus	22'000.00
Sondage	Sondages dalle béton toiture pour vérification de la structure porteuse selon demande de l'ingénieur civil	2'000.00
Maçonnerie Structure	Renforcement de la structure porteuse de la dalle toiture au moyen de lames carbonées Attention : Montant prévisionnel si nécessaire en fonction du résultat des sondages	44'000.00
Honoraires Ingénieurs civils		4'000.00
Honoraires Ingénieurs CVC		20'000.00
Total HT		504'000.00
TVA 8.1%		40'824.00
Total TTC		544'824.00
ARRONDI TTC		545'000.00

Il est encore à noter que le comité de pilotage de la fusion a été informé début 2023 de cette demande de crédit à venir, même si le montant n'était pas encore connu.

CONCLUSION

Les travaux en objet sont indispensables pour garantir la pérennité de l'exploitation du centre sportif et notamment de la piscine qui ne peut pas fonctionner sans ventilation. Un nouveau système de ventilation permettra également d'améliorer l'efficacité énergétique et notamment la récupération de chaleur et de respecter les normes en vigueur.

Le Conseil communal vous prie donc de bien vouloir accepter la demande de crédit de CHF 545'000.- qui vous est soumise.

Hauterive, le 20 novembre 2023

Le Conseil communal

**COMMUNE D'HAUTERIVE
CONSEIL GENERAL**

ARRETE

Le Conseil général de la Commune d'Hauterive,

Vu le rapport du Conseil communal du 20 novembre 2023,
Vu le règlement général de Commune du 23 octobre 2017,
Vu le règlement communal sur les finances 1^{er} décembre 2022,

Entendu le préavis de la commission SPLC,
Entendu le préavis de la commission financière,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e

Art. 1 Un crédit de CHF 545'000.- est accordé au Conseil communal pour le changement des monoblocs de ventilation au Centre sportif.

Art. 2 La dépense sera portée au compte des investissements et amortie conformément à la loi au taux de 5%.

Art. 3 L'indexation est déterminée sur la base de l'indice suisse des prix à la construction.

Art. 4 Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt au financement dudit crédit si nécessaire.

Art. 5 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Neuchâtel, le 18 décembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

N. Ouerhani

L. Poglia